



Un autocollant Stop Pub offert avec ce magazine !

L'actualité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères



1

2003 : plus de tri, moins de décharges

Les résultats d'activité du SYCTOM en 2003 valident la pertinence de ses choix stratégiques.

- 1 Les travaux du centre multifilières d'Issy-les-Moulineaux avancent dans les temps.
- 2 Le centre de tri de Nanterre a été livré à son exploitant.
- 3 Entrée du centre de tri de proximité de Sevrans.
- 4 Le concours de maîtrise d'œuvre est lancé pour le centre de tri du 15^e arr. parisien.



2

Avec 2,493 millions de tonnes reçues, le SYCTOM observe une stabilisation des quantités de déchets ménagers à traiter en 2003. Cette stabilisation est la bienvenue, mais elle devra être confirmée.

d'accompagner le développement des collectes sélectives en développant les centres de tri. Après la livraison du centre de Nanterre en juillet 2004, le SYCTOM poursuit son action. D'autres investissements préparent l'avenir comme la construction à Issy-les-Moulineaux du centre multifilières Isséane et les futurs centres de tri de Sevrans (10 000 tonnes) et de Paris XV^e (12 000 tonnes).

> Le besoin en centres de tri se confirme
Si le gisement total se maintient, le tri en vue du recyclage a connu une augmentation de 24 % par rapport à 2002, avec un total de 130 146 tonnes reçues. La même tendance à la croissance s'observe pour les tonnages collectés d'objets encombrants et les apports en déchetterie. Ces faits valident les choix stratégiques du SYCTOM

> Valorisation énergétique : toutes les capacités mobilisées
En 2003, les centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM (ainsi que six centres privés) ont traité 1 955 903 tonnes de déchets.



3



4

Suite page 2

► sommaire

p. 1 À LA UNE
2003 : plus de tri, moins de décharges.

p. 2-3 ACTUALITÉS
Ivry-Paris XIII : modernisation du centre. Démarche HQE pour le centre de Sevrans.

p. 4-5 ENSEMBLE
Prévention des déchets : l'exemple du canton de Genève.

p. 6 INNOVATIONS
Encourager la prévention des déchets : l'opération Stop Pub.

p. 6 COMPÉTENCES
Comité du SYCTOM : une représentation élargie.

p. 7 DÉCOUVERTE
Le compostage individuel pour réduire les déchets végétaux.

p. 6-7 QUESTIONS/RÉPONSES

p. 8 L'INTERVIEW
Michel Camy-Peyret, Directeur général du SYCTOM : "Déchets urbains : il faut modifier les comportements."



→ 2003 : plus de tri, moins de décharges

Leur valorisation a notamment permis de produire et vendre 3,8 millions de tonnes de vapeur, 207 745 MWh d'électricité et 444 595 tonnes de mâchefers. Les centres extérieurs ont été sollicités pour 101 476 tonnes de déchets, alors que les tonnages d'ordures ménagères et les refus de tri dirigés vers l'enfouissement technique s'établissaient à 396 621 tonnes (-50 % depuis 2001).

2 > Développement des investissements et dépenses contenues

Des investissements sont encore nécessaires pour disposer des capacités de traitement suffisantes, mais aussi pour garantir la meilleure qualité environnementale, notamment pour le traitement des fumées : 11,53 millions d'euros ont été investis à Saint-Ouen et 0,99 million d'euros à Ivry-Paris XIII en 2003 où les travaux se poursuivront sur 2004 et 2005.

Les dépenses de fonctionnement n'ont connu qu'une hausse mesurée, passant de 194 millions d'euros en 2002 à 206,8 millions en 2003, hausse essentiellement due à l'augmentation des dépenses d'exploitation. La redevance a connu une augmentation conforme aux engagements du SYCTOM (+ 6 %).

> Actualités



IVRY-PARIS XIII

Un débat public et citoyen pour l'avenir

Le centre de traitement multifilières d'Ivry-Paris XIII est une pièce importante dans le dispositif territorial de proximité du SYCTOM. À l'initiative de son maire, Pierre Gosnat, la Ville d'Ivry a souhaité engager un débat public sur le traitement des déchets en général et l'avenir du centre en particulier, à l'horizon 2010.

Le devenir des déchets et l'avenir de leur traitement intéressent. Pour preuve, 550 visiteurs se sont pressés le 19 septembre pour découvrir le centre d'Ivry-Paris XIII lors de la portes ouvertes, organisée par le SYCTOM et TIRU à la demande de la Ville d'Ivry. Plus largement, la commune s'est engagée dans la mise en œuvre d'un débat public sur le thème "Quel avenir pour nos déchets ?"

> L'objectif est de recueillir l'avis des ivryens sur les différents aspects du traitement des déchets en général (impacts sanitaires et

environnementaux, besoins et diversification des modes de traitement) et sur l'avenir du centre en particulier.

> Les premiers échanges sur ces thèmes ont été exprimés lors de la réunion publique du 22 septembre, organisée par la Ville d'Ivry-sur-Seine et à laquelle a participé François Dagnaud, président du SYCTOM, pour éclairer les enjeux dans le contexte plus large de l'agglomération parisienne. Plus de 200 personnes sont venues en discuter : des échanges riches et constructifs. Le débat est ouvert...

Les travaux d'amélioration du traitement des fumées

Afin d'améliorer le traitement des fumées (échéance : décembre 2005), le SYCTOM a engagé les travaux au centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII. Cet investissement de plus de 40 millions d'euros permettra à Ivry-Paris XIII de franchir un nouveau palier dans le domaine de la

qualité : meilleure captation des poussières, oxydes de soufre, métaux lourds, dioxines et furannes, économies d'énergie et d'eau, etc. La Charte de Qualité Environnementale matérialise les engagements de sécurité et de qualité environnementale pris aussi bien pour la durée de ce chantier que pour l'exploitation.

Ⓧ Repères

737835
tonnes

En 2003, 737 835 tonnes de déchets ménagers ont bénéficié d'une valorisation matière. Ils proviennent de plusieurs sources : collecte sélective, collecte des encombrants, apports en déchetterie, recyclage après valorisation énergétique (mâchefers, ferrailles, aluminium).

662
emplois

Au 31 décembre 2003, le SYCTOM employait directement une centaine d'agents de la fonction publique. De plus, 566 personnes (entreprises privées) assuraient l'exploitation de ses centres de traitement, soit 662 emplois au service du traitement et de la valorisation des déchets ménagers de 5,5 millions d'habitants.

67,30
euros

Le montant de la redevance des communes s'est établi l'an dernier à 67,30 euros par tonne de déchets traités par le SYCTOM, auxquels s'ajoute une part forfaitaire de 5,57 euros par an et par habitant. En 2003, le coût moyen de traitement global s'est élevé à 83 euros soit 37,6 euros par habitant.

MANIFESTATION

Un forum parisien d'information sur la prévention des déchets

Du 11 au 16 octobre, à l'initiative de la Ville de Paris en partenariat avec le SYCTOM, tous les acteurs des déchets étaient présents sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour présenter au public, de façon didactique, les enjeux de la collecte et du traitement des déchets. Ils ont ainsi pu le



sensibiliser à la prévention, portant une attention particulière aux nombreux scolaires qui avaient fait le déplacement. Des échanges riches et extrêmement positifs. La Ville de Paris et le SYCTOM y ont présenté leurs objectifs concrets pour la réduction des déchets.

CENTRE DE TRI

Sevrans : un centre de proximité qui fera date



Centre de tri de Sevrans : depuis le quartier pavillonnaire.

Le centre de tri de Sevrans s'inscrit d'ores et déjà dans une démarche HQE, alors que les travaux ne débuteront qu'en mars 2005.

En matière de collecte sélective, le SYCTOM a fait le choix de la proximité. Son dispositif comporte des centres multifilières (projet Isséane, Ivry-Paris XIII) et des centres de tri dédiés, répartis sur le territoire. Le projet de Sevrans illustre parfaitement ce dernier choix, avec sa capacité de traitement de 10 000 tonnes/an qui permettra de limiter les transports de déchets par la route et donc les émissions de gaz à effet de serre.

> **La participation : un enjeu important**
Le SYCTOM prépare une Charte de Qualité

Environnementale, qui sera signée par la commune de Sevrans, le SYCTOM, le SITOM 93 et, ultérieurement, le futur exploitant. Cette charte couvrira aussi bien les travaux que la phase d'exploitation. Le centre, conçu selon les critères de Haute Qualité Environnementale (HQE), intégrera qualité esthétique, économies d'énergie et d'eau, réduction des nuisances pour le voisinage, etc. Il créera également une trentaine d'emplois de proximité, avec un soin particulier porté à l'ergonomie des postes de tri. L'enjeu est de réussir l'intégration du centre dans son voisinage (quartier pavillonnaire) ainsi qu'un bon accueil par les riverains, en regard de la qualité du service rendu et du respect de l'environnement.



Départ de Patrick Lefebvre, Directeur général du SYCTOM

C'est le 15 septembre dernier que le Président François Dagnaud et le Comité du SYCTOM ont réuni autour du verre de l'amitié tous ceux qui ont côtoyé Patrick Lefebvre lors de ses neuf années passées au Syndicat.

Directeur général de 1997 à 2004, il rejoint la Mairie de Paris. Il y occupera désormais le poste de Chef du service de la gestion des déplacements, à la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Nous vous invitons à vous rendre en p. 8 pour découvrir l'interview de Michel Camy-Peyret, nouveau Directeur général du SYCTOM.

Issy 1 : fin de l'activité d'incinération le 28 décembre 2005

Lors du Comité du 30 juin dernier, les élus du SYCTOM de l'Agglomération parisienne ont confirmé l'arrêt de l'activité d'incinération avec valorisation énergétique du centre d'Issy-les-Moulineaux. Confirmée également, l'utilisation du site en tant que centre de transfert jusqu'à la mise en service d'Isséane (second semestre 2007, au plus tard décembre) : les déchets y seront amenés pour être transférés vers d'autres unités d'incinération avec valorisation énergétique ou pour être stockés dans des

centres d'enfouissement technique, le SYCTOM souhaitant que cette évacuation puisse être assurée autant que possible par voie fluviale. Cette utilisation du site permettra d'éviter la modification temporaire des circuits de collecte, coûteuse pour les communes et le contribuable et qui générerait une multiplication des transports routiers. La déconstruction d'une des deux cheminées dès la fin de l'activité d'incinération, demandée par M. André Santini, est à l'étude. Quant à la déconstruction du site, elle interviendra après un audit et selon un calendrier qui sera maîtrisé par la Ville de Paris, propriétaire des lieux.

MULTIMÉDIA

De nombreux sites internet sont aujourd'hui consacrés aux questions du recyclage et de la valorisation des déchets. À chaque parution de SYCTOM Magazine, nous vous indiquerons ceux qui font l'actualité.



www.paris.fr/tr/environnement/eco_gestes
... ou comment trouver plein d'idées au quotidien pour devenir éco-citoyen.



www.syctom-paris.fr
... pour télécharger le rapport d'activité 2003 du SYCTOM.

Prévention des déchets : l'exemple du canton de Genève

Découvrir les pratiques exercées par nos voisins européens va dans le sens de la concertation actuelle : sensibiliser pour agir.

Il y a quinze ans, dans le canton de Genève, le taux de récupération (déchets triés en vue d'être valorisés par rapport au volume produit) atteignait péniblement 7 %, quand les cantons alémaniques obtenaient des scores supérieurs à 45 %. Ceux-ci ont, en effet, institué une très efficace "taxe poubelle" sur la quantité de déchets générés par habitant et sur le nombre de sacs poubelle utilisés. Mais aujourd'hui, le Gouvernement fédéral observe avec intérêt la politique du canton de Genève, qui a obtenu des résultats spectaculaires sans mesure coercitive. "Nous avons fait le pari d'atteindre le même taux par la pédagogie, explique Grégoire Pralong, du département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement de Genève. Nous en sommes déjà à 34 %, et les chiffres progressent tous les ans."

> Des équipements multipliés et une population sensibilisée

En quelques années, les infrastructures de récupération dans les commerces et au cœur de la ville ont été multipliées de façon ostensible : poubelles spécifiques, containers verre ou PET (*), mini déchetteries aux principaux carrefours... Cette politique d'équipement a été soutenue par des opérations de sensibilisation : campagnes publicitaires, brochures adressées à chaque habitant, Fête du Développement durable, etc. L'objectif affiché par Genève est de rattraper les autres cantons d'ici à 2007. En parallèle, les autorités viennent de lancer un nouveau programme dans le but de stabiliser, puis réduire, le volume de déchets générés par chaque habitant.

(*) PET : téréphtalate de polyéthylène. C'est un plastique.

Isabelle Vidon, responsable de la Communication de Migros Genève, montre un sachet de légumes, lequel, malgré son apparence de sac en plastique, est entièrement compostable.



Des containers pour récupérer les piles usagées sont présents dans les grandes surfaces.

ENTREPRISE La prévention : une implication en amont et en aval

> Les entreprises genevoises sont fortement impliquées dans la prévention des déchets. Plusieurs dispositifs incitatifs ont déjà permis de réduire leur production de déchets et d'améliorer le recyclage. L'objectif du plan 2003-2007 est d'atteindre dans ce domaine un taux de récupération de l'ordre de 75 %.

> Au-delà de ce programme spécifique, les entreprises contribuent aussi aux actions grand public. Les grandes surfaces Coop et Migros, notamment, accueillent plusieurs containers de récupération des piles, des bouteilles en PET ou en PE, du verre, etc. "Nous collectons même gratuitement les vieux appareils ménagers, les pots de peinture, les toners d'imprimante ou les

batteries automobiles, explique Isabelle Vidon, responsable Communication de Migros Genève. Nous travaillons aussi en amont pour réduire l'impact de nos produits sur l'environnement." Pour ce faire, Migros a développé avec l'école polytechnique de Lausanne le concept des éco-bilans, qui consiste à calculer l'énergie nécessaire à la fabrication d'un produit, son coût écologique global, sa capacité de recyclage... L'enseigne, comme la plupart des commerces genevois, vend également à prix réduit des cabas en papier réutilisables. Enfin, après avoir succombé à la mode du "surpackaging", de nombreux magasins proposent à nouveau des produits en vrac ou sous forme de recharges, afin de limiter les emballages inutiles.

bloc-notes

• REPORT DE LA LOI SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS

Comme il l'a annoncé lors de la séance de l'Assemblée nationale du 13 avril 2004, le ministre de l'Écologie et du Développement durable, M. Serge Lepeltier, prépare actuellement une nouvelle loi sur la gestion durable des déchets ménagers et assimilés. Reportée à 2005 en raison du calendrier législatif, cette loi devrait porter sur la plus grande répression des décharges non contrôlées, sur la bonne application des règles en matière de traitement des déchets, notamment l'amélioration des filières de traitement des produits en fin de vie, et, de façon plus offensive, sur la prévention.

• ÉTUDE DE L'ORDIF SUR LES COOPÉRATIONS SYNDICALES

En 2004, l'Observatoire Régional de l'Île-de-France a décidé de se pencher sur l'optimisation des unités de traitement, qui permettra de diminuer les pollutions et de minimiser les coûts de transport. Le Code des marchés publics limitant dans la durée les contrats de traitement syndicat par syndicat, l'ORDIF a décidé d'orienter son étude sur l'aspect juridique, afin d'identifier les obstacles à un transfert de flux de déchets entre syndicats et d'étudier les solutions possibles pour des coopérations structurelles dans une logique de bassin versant de proximité.

* Actions

En France, les opérations de sensibilisation pour prévenir les déchets se multiplient.

• Côté entreprise, l'exemple de Monoprix, qui mène un programme en faveur du développement durable comportant un important

volet "déchets". Des actions de tri et de valorisation des déchets d'emballages ont été menées dans certains magasins pilotes. Une démarche de réduction à la source des emballages a été mise en place pour

l'ensemble de la gamme Monoprix Vert. L'objectif est de réduire leur masse et leur volume tout en augmentant leur praticité.

• Côté institutionnel, le Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères

Le ramassage des déchets ménagers a été supprimé dans certaines communes pour laisser place à des mini déchetteries.



Photos : Antoine Marcé



De nombreuses campagnes de sensibilisation incitent à l'éco-citoyenneté.

COMMUNE Des initiatives originales pour mieux trier et recycler

► Pour financer sa politique de prévention des déchets, le canton de Genève dispose d'un fonds de gestion des déchets de 3 millions de francs suisses (2 M€), alimenté par une taxe sur l'incinération des ordures ménagères. À cela s'ajoutent les taxes de recyclage anticipées sur certains emballages (bouteilles en PET, en PE, canettes...) et les ressources des 45 communes du canton auxquelles – décentralisation oblige – est dévolue la gestion des déchets.

► Certaines d'entre elles ont fait preuve d'originalité. À Cartigny, par exemple, le ramassage des ordures ménagères a été totalement supprimé. En contrepartie, plusieurs mini déchetteries ont été implantées, incitant les habitants à apporter et trier l'ensemble de leurs déchets. La commune affiche désormais un taux de

recupération de 63 %. À Meyrin, où ce taux atteint 40 %, la multiplication des points de collecte s'est accompagnée de la création de postes d'"îlots verts", chargés de sensibiliser les habitants ou les concierges d'immeuble.

► Ces actions locales sont complétées par les opérations menées par le service Info-Environnement à l'échelle cantonale : stands d'information lors d'événements, campagnes médiatiques, hot-line téléphonique ou par e-mail, site web, etc. Enfin, depuis trois ans, des cours d'éducation civique sur le thème des déchets et de l'environnement sont dispensés aux enfants dans les écoles primaires. Objectif : faire évoluer les mentalités à long terme et se servir des enfants comme prescripteurs auprès de leur famille.

Des poubelles de tri sélectif sont mises à la disposition du public dans les rues de Genève.



Les "Retricycles" font partie de toutes les manifestations pour récupérer les déchets générés par les participants.

CITOYEN Des habitants mobilisés jusque dans l'espace public

► Longtemps montrés du doigt pour leur "incivilité", les habitants du canton de Genève portent aujourd'hui un autre regard sur leurs poubelles.

"Beaucoup de Genevois, moi y compris, ont pris conscience de l'importance de ce sujet au fur et à mesure qu'on leur donnait les moyens de s'impliquer", constate Olivia Cupelin, de l'association Tako. La distribution gratuite de poubelles à compost individuelles par la municipalité, en 2000, appuyée par une intense campagne médiatique à propos des déchets, a joué un rôle important dans ce revirement.

► Sous l'impulsion de certains citoyens, cette prise de conscience s'est même muée en

revendication. "On nous demandait de trier nos déchets ménagers, mais rien n'était fait dans l'espace public", raconte Dan Acher. Ce dernier est à l'origine d'Agir 21, une opération menée en 2001 pour sensibiliser la population à la problématique des déchets. Vaisselle compostable et tri sélectif ont été introduits à cette occasion, et se sont petit à petit imposés lors d'événements grand public. Cette démarche a été soutenue par la création de petits chariots de tri ludique, les "Retricycles". Les pouvoirs publics ont pris le relais de ces initiatives citoyennes et imposent désormais l'utilisation de vaisselle compostable et de containers de tri dans toutes les grandes manifestations. Avec succès.

(SYELOM) a organisé, le 13 octobre dernier, un colloque consacré à la valorisation de la matière sous toutes ses formes. Parmi les thèmes abordés, une présentation des différentes filières de traitement, les objectifs

quantitatifs et qualitatifs de la valorisation, les derniers progrès techniques et technologiques ou encore le rôle et les missions des partenaires institutionnels. La Mairie de Paris quant à elle organisait, du 11 au 16 octobre, un forum sur les

déchets ménagers baptisé « Trop de déchets ! » destiné au public et aux scolaires. Le Sycotm, en collaboration avec la municipalité, tenait un stand expliquant de façon ludique et pédagogique le cycle des déchets, de la

production au traitement. • Les D3E (DEEE) Les Français mettent chaque année au rebut 1,5 million de tonnes d'appareils électriques ou électroniques, pour lesquels il n'existe pas de solution de collecte et de

recyclage structurée. Cette carence devrait disparaître avec la transposition prochaine de deux directives européennes sur la gestion des Déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE).

La première impose la mise en place d'un système de collecte et de recyclage gratuit pour les ménages. La seconde interdira, d'ici à 2008, l'utilisation des matériaux dangereux dans ces matériels.

COMMUNICATION

Encourager la prévention des déchets

Les petits ruisseaux font les grandes rivières... Cette maxime est aussi valable pour la prévention des déchets à traiter.

L'opération Stop Pub repose sur un constat simple : les prospectus et autres "courriers non adressés" représentent environ 1 200 tonnes de papier chaque année pour une ville moyenne de 60 000 habitants (*) (120 000 tonnes à l'échelle du SYCTOM).

En mettant un autocollant Stop Pub sur sa boîte à lettres, l'objectif est de décourager ces distributions, et donc la création de prospectus, afin de désencombrer à la fois sa boîte et ses poubelles. Chacun peut ainsi espérer économiser jusqu'à 40 kg de papier par an et gagner des deux côtés : en tant que consommateur (le prix des prospectus est toujours répercuté sur le prix des produits) et en tant que citoyen (réduction du tonnage de déchets ménagers).

(*) Source : www.univers-nature.com

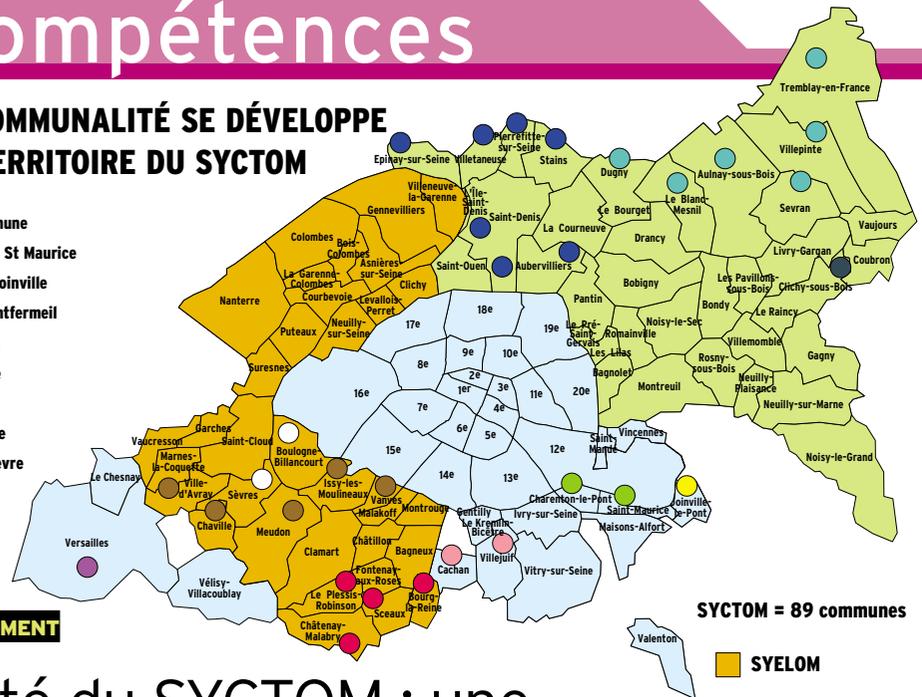


Cet autocollant vous est gracieusement offert par le SYCTOM.

> Compétences

L'INTERCOMMUNALITÉ SE DÉVELOPPE SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM

- CA Plaine Commune
- CA Charente - St Maurice
- CA St-Maur - Joinville
- CA Clichy - Montfermeil
- CA Val de Seine
- CA Arc de Seine
- CA Grand Parc
- CA Val de Bièvre
- CA Hauts de Bièvre
- SEAPFA



SYCTOM = 89 communes

- SYELOM
- SITOM 93
- Adhérents directs

FONCTIONNEMENT

Comité du SYCTOM : une représentation élargie

La réforme des statuts du SYCTOM permet d'élargir la représentativité du Comité syndical, instance plénière dans laquelle sont prises toutes les décisions. Autrefois composé de 38 membres, le Comité est désormais composé de 68 membres permettant désormais la participation d'une commune adhérente sur deux aux orientations du Syndicat.

Hormis des ajustements administratifs, l'objectif de cette réforme est double. Il s'agit tout d'abord de tenir compte du développement de l'intercommunalité sur le territoire du SYCTOM. Il s'agit ensuite de mieux tenir compte des équilibres entre départements. Le nouveau comité a siégé pour la première fois le 29 septembre.

Les principales missions du Comité du SYCTOM

Le SYCTOM est un établissement public administratif relevant du code des communes. Le Comité, équivalent du conseil municipal, vote les décisions de la vie du Syndicat : définition de sa politique, vote du budget, décisions de travaux, etc. Il élit également les 36 membres du Bureau (contre 24 auparavant).

	ANCIENS STATUTS		NOUVEAUX STATUTS	
	Nombre de membres	Nombre de voix	Nombre de membres	Nombre de voix
Paris	12	62	24	156
SYELOM (Hauts-de-Seine)	6	30	14	70
Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine)	1	1	Intégré au SYELOM	
SITOM 93	3	15	14	70
94 (13 communes du Val-de-Marne)	13	13	13	13
78 (3 communes des Yvelines)	3	3	3	3

? Questions ! Réponses

Vos questions nous intéressent.

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail : syctom@syctom-paris.fr

Nous y répondrons lors des nouvelles parutions du magazine du SYCTOM.

? Qu'est-ce qu'un éco-produit et comment le reconnaît-on ?

! Le terme éco-produit regroupe des produits qui respectent un cahier des charges rigoureux et assurent donc un niveau élevé de qualité, tant pour l'utilisateur que vis-à-vis de l'environnement. Ce cahier des charges doit couvrir l'ensemble du cycle de vie du produit, de sa conception à son élimination en fin de vie, en passant bien sûr par la fabrication.

Le respect du cahier des charges par le fabricant est certifié par un tiers (comme pour les labels de qualité, les labels bio, etc.) soit, en général, une société d'audit agréée. En France, les éco-produits peuvent être reconnus grâce au label NF Environnement, délivré par l'Association française de normalisation ou Afnor.



TECHNOLOGIE

Le compostage individuel pour réduire les déchets végétaux

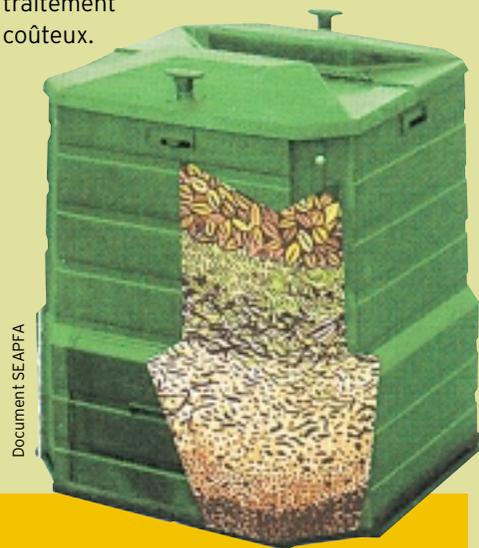
Le compostage permet de traiter simplement et de façon individuelle les déchets végétaux. La technique peut donc entraîner des économies substantielles pour la collectivité.

Le compostage est sans doute la plus ancienne méthode de recyclage des déchets. De plus, elle est 100 % naturelle, puisqu'il s'agit de la décomposition des matières organiques, qui se transforment alors en compost (comparable à du terreau) qui peut servir pour le paillage des plantations, l'apport d'éléments nutritifs aux potagers, parterres fleuris ou arbustes, et enfin le rempotage.

> Des initiatives utiles

Le compostage concerne la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM, principalement les déchets végétaux de cuisine) et les déchets résultant de l'entretien des jardins publics ou privés (résidus de tonte, branchages, etc.). En 2003, un peu moins de 11 000 tonnes de déchets verts ont été traitées par le SYCTOM. Le tonnage de ce type de déchets est beaucoup plus important (plus de 10 % d'une poubelle) mais il est très difficile de le collecter spécifiquement, surtout en milieu urbain. Il est d'autant plus intéressant de constater l'initiative du SEAPFA (Syndicat

intercommunal d'études et d'aménagement de la Plaine de France et de l'Aulnoye, membre du SITOM 93) de mettre à la disposition des particuliers des composteurs individuels. Ceux-ci sont cédés à un prix modique, entre 9,15 et 12,20 euros, principalement dans l'habitat pavillonnaire. En plus de disposer d'un compost de première qualité, les possesseurs d'un composteur individuel détournent ainsi une partie non négligeable de leurs déchets d'un traitement coûteux.



173 728 tonnes

de déchets verts et fermentescibles ont été collectées en 2002 en Île-de-France, pour un ratio régional de 16 kg/an/hab et de 28,6 kg/an/hab en ne considérant que les communes qui pratiquent ce genre de collecte (ces chiffres ne prennent pas en compte les déchets des espaces verts et des déchetteries).

Chiffres ORDIF 2002

MANIFESTATION

Terre en tête



Intitulée "Terre en tête", la Biennale de l'Environnement pour un développement durable, organisée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis, a tenu sa troisième édition.

- La troisième édition de la Biennale de l'Environnement en Seine-Saint-Denis s'est tenue du 23 au 26 septembre au Parc de la Bergère à Bobigny. Son ambition était de rassembler ceux qui désirent s'informer, réfléchir, s'exprimer et partager sur les grands enjeux du développement durable, vitaux pour l'avenir de tous. Les visiteurs ont pu s'atteler à un programme copieux, comprenant des thèmes comme "Les biens communs de l'humanité : l'eau, l'air...", "Une ville respectueuse de chacun", "L'éducation et la formation à l'environnement" ou encore "La biodiversité urbaine". Ouverte au grand public, cette biennale a fait la part belle aux scolaires.
- Le SYCTOM était présent à cette manifestation, tenant stand commun avec son adhérent le SITOM 93 et l'Ordif (Observatoire régional des déchets en Île-de-France). Ces quatre journées ont été l'occasion d'échanges et de débats avec le public, et notamment les plus jeunes, sur le traitement et la valorisation des déchets en Seine-Saint-Denis : valorisation énergétique à Saint-Ouen, utilisation privilégiée du transport fluvial, centre de tri de Romainville et projet de centre à Sevran, projet de méthanisation, etc.

❓ Pourquoi n'y a-t-il pas de sacs de caisse biodégradables ?

❗ Il en existe, à commencer par les sacs en papier. Ceux-ci sont toutefois légèrement plus chers que les sacs plastiques et sont jugés peu pratiques par les consommateurs à cause du risque de déchirement. Il existe également des sacs plastiques biodégradables, fabriqués à base d'amidon de maïs. Hélas, leur coût de fabrication

est jusqu'à 10 fois plus élevé que les sacs de caisse classiques. De plus, leur caractère biodégradable ne prend tout son sens que dans le cadre du compostage, méthode encore relativement peu utilisée. Le cabas en toile reste donc de loin la méthode la plus efficace pour remplacer son sac de caisse.

❓ Qu'appelle-t-on déchets ménagers spéciaux ?

❗ Ce sont les déchets qui peuvent être néfastes pour la santé ou pour l'environnement. Dans ces produits on retrouve bien sûr les piles et accumulateurs, les huiles de vidange, les peintures et solvants, les produits phytosanitaires (pesticides, insecticides...). Le mot d'ordre pour s'en débarrasser est de ne surtout pas les mélanger aux déchets ménagers courants et de vous renseigner auprès de votre mairie qui vous indiquera les lieux de récupération spécifiques.

Novembre 2004

Congrès des maires de France

Le 87^e Congrès des maires et présidents de communautés de France se déroulera du mardi 16 au jeudi 18 novembre dans le but de renouveler les instances dirigeantes de l'AMF.

Novembre/décembre 2004

Salon Pollutec

Du 30 novembre au 3 décembre prochain se tiendra à Lyon le 20^e Salon international des Équipements, des Technologies et des Services de l'Environnement. Les principaux thèmes abordés seront la santé et l'environnement, les opportunités internationales avec la présence de la Pologne, de nombreux pays d'Amérique latine, de la Chine et de quelques délégations africaines. Le Maroc sera à l'honneur et une attention toute particulière sera portée sur l'éco-conception puisqu'un trophée spécial récompensera cette année, et pour la première fois, les exposants dont les stands répondront le mieux aux critères de l'éco-conception. À noter aussi qu'une collecte sélective sera organisée pendant la durée du salon *via* l'installation de containers et de bennes de tri.

Décembre 2004

Comité du SYCTOM

Pour faire suite au Comité du 27 octobre abordant le débat et l'adoption des prochaines orientations budgétaires, les élus du SYCTOM se réuniront le 8 décembre prochain pour voter le budget 2005 du Syndicat.

Vous organisez...

... des journées portes ouvertes, des salons, des conventions ou tout autre événement lié au traitement des déchets ménagers. Faites-nous part des dates, lieux et détails de ces opérations et nous les publierons dans ce magazine.
Contact : Cécile Hourcade, tél. : 01 40 13 17 06
e-mail : cecilejean@syctom-paris.fr.



Michel Camy-Peyret, Directeur général du SYCTOM

“ Déchets urbains : il faut modifier les comportements des consommateurs, des administrations et des entreprises, et diversifier les modes de traitement. ”

Réduire les quantités de déchets à traiter par incinération et enfouissement

Michel Camy-Peyret, vous êtes le premier administrateur territorial à tenir le poste de Directeur général du SYCTOM. Pourquoi un tel choix ?

Le Président François DAGNAUD a fait confiance à un cadre supérieur des collectivités territoriales dont l'expérience professionnelle diverse (Département, Commune, Intercommunalité) sera utile pour le SYCTOM dans la démarche qui vient d'être initiée de prévention des déchets et de diversification des modes de traitement. En effet, face à la progression des volumes à traiter et des coûts que cela implique, il faut réagir et mettre en œuvre en amont des actions concrètes visant à modifier les comportements des consommateurs, des administrations et des entreprises, et diversifier les modes de traitements des déchets urbains. Cela implique la mobilisation de beaucoup d'acteurs et la mise en

place d'un travail en réseau avec les collectivités adhérentes qui sont en charge de la collecte et avec la Région Ile-de-France qui aura la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des déchets. Un partenariat exigeant et innovant doit être instauré avec les entreprises qui gèrent les centres de traitement et avec celles qui assurent le financement des matières valorisées (collecteurs et filières). Enfin, parvenir à réduire le poids et la quantité de déchets produits par les fabricants et la distribution est essentiel.

Selon vous le SYCTOM a-t-il la capacité de jouer un rôle moteur pour enrayer le processus d'accroissement permanent du volume et des coûts des déchets ?

Oui bien sûr. Il regroupe aujourd'hui 89 communes, soit près de 10 % de la population française, qui se sont toutes impliquées dans le développement des

collectes sélectives. En outre, il dispose d'équipes extrêmement compétentes et les élus du comité ont montré à l'unanimité leur détermination à mettre un terme à ce que beaucoup considèrent comme inéluctable. En s'inscrivant résolument dans la démarche du Développement Durable, c'est-à-dire en mettant en œuvre les aspects environnementaux, économiques et sociaux, nous devrions pouvoir atteindre l'objectif que nous venons d'arrêter, à savoir réduire d'ici à cinq ans les quantités à traiter par incinération et par enfouissement de 300 000 tonnes.

Au service des habitants et des collectivités, et avec eux, le SYCTOM se doit, au travers de la mise en place de chartes d'objectifs de prévention des déchets et de la réalisation de nouveaux équipements (centres de tri, centres de transferts, unités de méthanisation...), de relever le défi.

Contacts ⊕

SERVICE COMMUNICATION DU SYCTOM

35, boulevard de Sébastopol
 75001 Paris
 Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47

MILIDIS Mission locale d'information des déchets d'Issy-les-Moulineaux

Aux portes de Paris, quai Roosevelt
 92130 Issy-les-Moulineaux
 Tél. : 01 58 88 31 51 - Fax : 01 58 88 31 72

SITOM 93 Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis

8, rue Albert-Einstein - BP 73 - 93240 Stains
 Tél. : 01 48 29 09 81 - Fax : 01 48 29 08 18

SYELOM Syndicat intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères

96, avenue Achille Peretti
 92200 Neuilly-sur-Seine
 Tél. : 01 40 88 89 93 - Fax : 01 40 89 07 73



www.syctom-paris.fr